



Syndicat CGT des personnels du Conseil Départemental de l'Hérault

A l'attention de Monsieur le président du
Conseil Départemental de l'Hérault
Monsieur Kléber Mesquida

A Montpellier le 23 mars 2022,

Préavis de grève

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 10 du Titre I du statut général de la Fonction Publique, relatif au droit de grève, **le syndicat CGT des Personnels du Conseil Départemental de l'Hérault dépose par la présente un préavis de grève pour la période du 31 mars 2022 au 27 juin 2022**. Ce préavis pourra être reconduit.

Cet appel concerne l'ensemble des agents de la collectivité du Conseil Départemental de l'Hérault. Il a pour motif, les conditions de travail, le temps de travail et les conditions salariales des agents de la collectivité.

Pour rappel, notre syndicat avait déposé fin 2021 un préavis de grève qui couvrait la période du 5 octobre au 31 décembre 2021 sur les sujets des 1607H et du RIFSEEP, afin de faire entendre la colère des agents et dire STOP aux politiques régressives, mais malheureusement, une nouvelle fois, vous n'avez pas voulu entendre leurs légitimes revendications !

Sur la durée du préavis de grève précédent, la CGT a fait le choix du « dialogue » sans pour autant enclencher le rapport de force, par la mobilisation des agents.

Au sujet des « 1607 heures » les réunions de « négociations » nous ont d'ores et déjà démontré que la vision de l'exécutif départemental et de notre administration est largement divergente à nos revendications et par conséquent aux attentes des agents. Elle fait apparaître un net recul des conquises sociales dans notre collectivité. Nous en prenons acte ; Les agents aussi !

A plusieurs reprises, nous vous avons invité à lutter ensemble contre une application basique 1607 h, comme d'autres maires et présidents de collectivité l'ont fait ! Malheureusement vous faites le choix d'accompagner cette réforme sans vous y opposer avec vos agents... Nous en prenons acte également ; Les agents aussi !

Monsieur le président, vous n'êtes pas sans savoir que la perte de pouvoir d'achat des agents du Conseil Départemental de l'Hérault tout comme celui de l'ensemble des fonctionnaires de France se situe à hauteur de 21 %. Sans une revalorisation forte et urgente de la valeur du point d'indice, que nous vous demandons de porter nationalement tout comme nous, sans mesure d'augmentation générale du Régime Indemnitaire plus ambitieuse que ce que vous nous proposez, sans une augmentation des Ratio LDG à 100 % pour tous, sans embauches d'effectifs, les salaires, les carrières, les conditions de travail et les retraites des agents du Conseil Départemental de l'Hérault continueront de se dégrader, les inégalités de s'amplifier et la qualité de service public de s'effondrer.

C'est pour toutes ces raisons que la CGT revendique pour l'ensemble des agents :

Sur le Temps de travail et les 1607 heures

- L'arrêt immédiat du vol d'heures écrêtées par la pointeuse et paiement ou récupération systématique des heures supplémentaires,

- L'arrêt immédiat de tous projets régressifs sur le protocole temps de travail des agents du Conseil Départemental de l'Hérault, pas 1 minute de travail en plus et pas jour de congés en moins.
- Prise en compte de la pénibilité pour tous les agents du Conseil Départemental par l'application du Décret n°2001-623 du 12 juillet 2001)
- Des négociations pour aboutir sur un protocole 32 heures de travail.
- Prise en compte de toutes les heures effectuées.

Sur les Carrières, les Salaires, Primes et le RIFSEEP

- Le doublement de l'indemnité départementale pour tous les agents dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP et de son IFSE
- Le doublement du complément Indemnitaire de fin d'année (Prime de fin d'année)
- Le doublement des indemnités et primes spécifiques à certains métiers
- L'intégration dans le groupe de fonction encadrement de l'IFSE de l'adjoint au responsable d'unité
- 100% de Ratios pour les avancements de grades sur les Catégories C B A
- Des créations de postes dans les services en tension
- Primes départementales pour les assistants familiaux équivalentes aux augmentations de leurs collègues agents de la collectivité dans le cadre du Rifseep
- Création d'une prime départementale pour les oubliés du SEGUR (personnel administratif du PASEF, assistants familiaux...) dans l'attente d'une régularisation par l'état

Le Syndicat CGT des Personnels du Conseil Départemental de l'Hérault prend une fois de plus ses responsabilités en déposant un préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées suivantes : 31 mars 2022, 1^{er} avril 2022, 2 avril 2022, 3 avril 2022, 4 avril 2022, 5 avril 2022, 6 avril 2022, 7 avril 2022, 8 avril 2022, 9 avril 2022, 10 avril 2022, 11 avril 2022, 12 avril 2022, 13 avril 2022, 14 avril 2022, 15 avril 2022, 16 avril 2022, 17 avril 2022, 18 avril 2022, 19 avril 2022, 20 avril 2022, 21 avril 2022, 22 avril 2022, 23 avril 2022, 24 avril 2022, 25 avril 2022, 26 avril 2022, 27 avril 2022, 28 avril 2022, 29 avril 2022, 30 avril 2022, 1^{er} mai 2022, 2 mai 2022, 3 mai 2022, 4 mai 2022, 5 mai 2022, 6 mai 2022, 7 mai 2022, 8 mai 2022, 9 mai 2022, 10 mai 2022, 11 mai 2022, 12 mai 2022, 13 mai 2022, 14 mai 2022, 15 mai 2022, 16 mai 2022, 17 mai 2022, 18 mai 2022, 19 mai 2022, 20 mai 2022, 21 mai 2022, 22 mai 2022, 23 mai 2022, 24 mai 2022, 25 mai 2022, 26 mai 2022, 27 mai 2022, 28 mai 2022, 29 mai 2022, 30 mai 2022, 31 mai 2022, 1^{er} juin 2022, 2 juin 2022, 3 juin 2022, 4 juin 2022, 5 juin 2022, 6 juin 2022, 7 juin 2022, 8 juin 2022, 9 juin 2022, 10 juin 2022, 11 juin 2022, 12 juin 2022, 13 juin 2022, 14 juin 2022, 15 juin 2022, 16 juin 2022, 17 juin 2022, 18 juin 2022, 19 juin 2022, 20 juin 2022, 21 juin 2022, 22 juin 2022, 23 juin 2022, 24 juin 2022, 25 juin 2022, 26 juin 2022, 27 juin 2022.

Veillez croire, Monsieur le Président, à nos respectueuses salutations.

*Pour le syndicat CGT des personnels du Conseil Départemental de l'Hérault
Les co-secrétaires généraux
Mathieu Guy et Benjamin Karchen*

